

CALENDRIER des RIS et STAGES du 3ème trimestre

Modalités pour les RIS :

Courrier de participation à l'IEI au plus tard 48h avant. Vous avez le droit d'assister à 3 réunions par an dont 1 sur le temps de classe! Les enseignants en SEGPA/EREA et les personnels en contrat CUI-CAE et AESH ont droit à 3 RIS de 3 heures sur temps devant élèves puisqu'ils et elles ne sont pas assujettis-es aux 108 heures. Les personnels en contrat CUI-CAE et AESH envoient directement leur courrier de participation à l'IA, en respectant les mêmes délais que les enseignant-es.



RIS Samedi 24 juin 2017 de 9h à 12h

CALAIS Salle Maison des associations 65 rue Haguenau	LILLERS Salle Ste Cécile Place Jean Jaurès
--	---

RIS TITULARISATION

Mercredi 7 juin 2017
de 13h30 à 16h

ESPE OUTREAU rue Hippolyte Adam	ARRAS Amphi Jean Zay Rue du Temple
---	---

Modalités pour les STAGES:

Courrier de participation à l'IA sous couvert de l'IEI au plus tard **1 mois avant**.
Pour les personnels en contrat CUI-CAE et AESH, l'envoyer directement à l'IA.
Vous avez le droit à 12 jours de stages syndicaux par année scolaire !

STAGE Retraités - retraitables

1er juin 2017
de 9h à 16h30

ARRAS
Salle A
Maison des sociétés
16 rue A. Briand



STAGE Seconde carrière

8 juin 2017
de 9h à 16h30

BETHUNE
Salle de la Charité
Rue Fernand Bar

Plus d'informations et modèles de courriers sur 62.snuipp.fr.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le SNUipp-FSU a réalisé un document comparatif des programmes des candidat-es à l'élection présidentielle, en ce qui concerne l'Education nationale et la Fonction publique. Le SNUipp-FSU rappelle aussi ses positions et ses propositions, en toute indépendance.



Comparez !

Consultez notre site 62.snuipp.fr.



Demandez le livre blanc du SNUipp-FSU!

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais journal du SNUipp-FSU bimestriel prix 0,5€. Directrice de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, Arnaud Delplanque, Déborah Lassalle, Jérôme Pannier, Laurence Pontzele, David Scarpa, Maxime Vasseur. CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras. IPNS



Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras

tél/fax : 03 21 51 72 26



Date de dépôt :
le 10/04/17

Edito

C'est parti pour le mouvement !

C'est une étape incontournable de votre carrière. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 62 met à votre disposition ses meilleurs outils (site, dossier personnalisé e-mouvement, livret « règles du mouvement »...) et se rend disponible (réunions et stages syndicaux, téléphone, mails, Facebook...) pour répondre à vos questions et vous aider.

Le SNUipp-FSU répond présent à chaque étape de votre mouvement : informations sur les règles, saisie des vœux, majoration de barème, résultats, phases d'ajustement...

Le SNUIPP-FSU intervient auprès de l'administration et en CAPD pour que cette opération se fasse **en toute transparence et de façon équitable**. Le travail des délégué-es du personnel du SNUIPP-FSU répond à cet objectif. **Mais sans vous, leur travail est limité**. Notre contrôle des fiches de vœux et des barèmes à partir de vos informations permet chaque année de faire corriger erreurs ou anomalies.

Alors mettez toutes les chances de votre côté et optez dès maintenant pour un suivi personnalisé de votre mouvement grâce au e-dossier mouvement.



Demandez le programme !! Regardez le projet du SNUipp-FSU !!

Période tourmentée par les affaires, plus scandaleuses les unes que les autres... Le débat politique est en panne d'échanges sérieux sur l'avenir de notre société et ce que nous voulons en faire. L'école est pourtant un sujet sérieux et un enjeu fondamental, qui se traduit par des choix politiques qui définissent la société que nous voulons pour demain.

Faire réussir tous les élèves, c'est le défi majeur qui se pose encore et toujours à notre école publique et à notre société. **Le SNUipp-FSU, premier syndicat des enseignants du premier degré, entend inscrire les problématiques de l'école dans la campagne en cours et peser sur le débat public, en toute indépendance**. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a écrit un livre blanc pour « Une vraie ambition pour l'école publique ». Ce livre blanc est à votre disposition, et retrace le projet que le SNUipp-FSU entend porter pour l'école, pour les élèves, pour les enseignants. Ce projet, est le fruit d'un travail collectif élaboré avec la profession.

Dominique DAUCHOT - Maxime VASSEUR
Secrétaires départementaux



Snuipp-FSU 62_courriel_snu62@snuipp.fr site.62.snuipp.fr

AVRIL 2017 N° 179 - journal du SNUipp-FSU 62 - CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165-6417

Permutations

Encore des situations difficiles à la rentrée prochaine

Les résultats des permutations informatisées, dévoilés ce 6 mars, sont globalement semblables à l'an passé au niveau national: 23,93% de satisfaction (23,95% en 2016). Dans le département, si le taux de satisfaction est meilleur qu'au niveau national (48,54%), nombre de collègues vivront encore une situation difficile l'an prochain. En effet, le taux de satisfaction pour rapprochement de conjoint-es est de 61,76%, ce qui signifie que 38,24% de ces demandes n'ont pu aboutir à l'issue de cette première phase (soit 13 demandes sur 34). Plus globalement, ce sont 53 demandes (sur 103), qui n'ont pu être satisfaites au niveau départemental et beaucoup d'enseignant-es seront à nouveau contraint-es à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

2ème phase : les permutations manuelles

Pour celles et ceux qui n'ont pas obtenu leur mutation, ainsi que pour les changements de situation connus tardivement, il est possible de participer aux permutations manuelles. Lors de cette phase, sont prioritaires les de-

mandes pour rapprochement de conjoint-e ainsi que celles formulées au titre du handicap.

Cela consiste en une demande de sortie du département (exeat) accompagnée d'une (ou plusieurs) demande(s) d'entrée (ineat). Ces demandes doivent être adressées à l'IA en respectant la voie hiérarchique et être accompagnées de toutes les pièces justificatives. Selon les départements, il y a parfois un dossier spécifique à compléter et à joindre à sa demande. N'hésitez donc pas à consulter le site de l'Inspection Académique du ou des département-s que vous souhaitez rejoindre. Les délégué-es du SNUipp-FSU 62 peuvent vous aider dans vos démarches : rendez-vous sur notre dossier e-permutations (62.snuipp.fr) ; vous pouvez également nous envoyer un mail à : snu62@snuipp.fr

Résultats de la 2ème phase

Les demandes seront examinées dans les CAPD concernées, en mai, mais aussi en juin ou en août. Dans le Pas-de-Calais, le DASEN se prononcera sur votre demande d'exeat. Pour pouvoir changer de département à la rentrée prochaine, il faut que vous obteniez concomitamment

vos exeat du Pas-de-Calais et votre ineat dans un autre département.

N'hésitez pas à consulter les sites départementaux du SNUipp-FSU : XX.snuipp.fr (où XX est le numéro du département) ou à envoyer un mail à la section du département que vous souhaitez rejoindre : snuXX@snuipp.fr

L'avis du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour toutes et tous. Les priorités réglementaires doivent être élargies aux motifs médicaux et sociaux, tout en conservant un cadre clair permettant d'éviter tout contournement des règles collectives. Au-delà de ces priorités, l'ensemble des enseignant-es doivent pouvoir muter quelle que soit leur situation. A contrario, les difficultés actuelles, aggravées depuis la circulaire de 2008 et la mise en place de la LOLF (*Loi organique relative aux lois de finances*), contraignent les enseignant-es, la plupart du temps les femmes, à prendre des disponibilités ou des congés parentaux avec des conséquences sur leur carrière. Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable !

Carte scolaire

Carte scolaire pour la rentrée 2017 :

des moyens supplémentaires mais encore insuffisants...

Le 6 février 2017, le SNUipp-FSU 62 a participé au CTSD relatif à la carte scolaire pour la prochaine rentrée, dernière carte scolaire du quinquennat Hollande et 5 ans après celle catastrophique de Sarkozy. Bilan :

Le SNUipp-FSU acte la dotation de 112 postes pour le département avec la création de « plus de maîtres que de classes » dans toutes les écoles élémentaires et primaires en éducation prioritaire. Mais cela reste **insuffisant et en décalage par rapport aux priorités affichées par le Ministère**. En effet,

- Les effectifs resteront trop chargés (moyenne au-dessus de celles des pays de l'OCDE)
- Les RASED ne seront pas rétablis
- Les élèves de moins de trois ans ne seront toujours pas accueillis dans de bonnes conditions
- Il manquera toujours des remplaçant-es en nombre suffisant
- La formation continue restera quasi inexistante pour la plupart des collègues.

Cui-cae / Aesh

Le SNUipp-FSU s'adresse au ministère

Le 10 mars dernier, SNUipp-FSU s'est de nouveau adressé au ministère, lui rappelant les irrégularités des contrats CUI-CAE et AESH existant encore dans certaines académies, dont la nôtre.

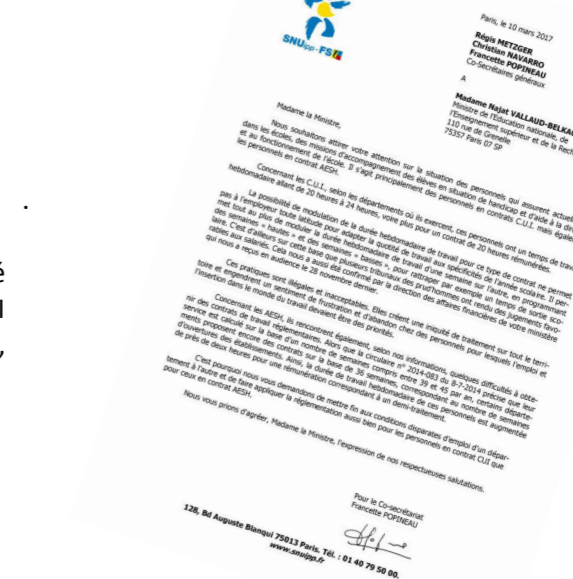
Courrier à lire sur notre site :

62.snuipp.fr > AESH / CUI-CAE

AVS : un métier indispensable

Aujourd'hui, plus de 70 000 personnes exercent la mission d'AVS dans les écoles. Un métier devenu indispensable pour réussir la scolarisation de tous les élèves et qui justifie d'autant leur nécessaire professionnalisation.

Plus de 70 000 aujourd'hui, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) auprès des élèves en situation de handicap sont devenus incontournables dans une école qui tend à devenir inclusive. C'est un nouveau métier avec des gestes professionnels spécifiques qui s'est imposé. La mission d'accompagnement que l'on attend de ces personnels, prescrite en fonction des besoins individuels des élèves, participe d'un double objectif agissant à la fois sur l'accessibilité de l'environnement et en même temps directement auprès de l'élève afin de limiter les effets de sa pathologie. Cet accompagnement contribue à l'autonomie de l'élève dans toutes ses activités et dans tous les temps de la vie scolaire. Les formes d'intervention peuvent être très variables et le positionnement de l'AVS peut se révéler parfois très délicat au sein d'une constellation d'acteurs. On mesure ainsi toutes les compétences attendues de ces personnels qui sont dans les classes à côté des enseignants. Cela ne fait que justifier les exigences de formation et de cadre d'emploi statutaire réclamées par le SNUipp-FSU.



Accélérer la professionnalisation

Les contrats d'AVS sont encore majoritairement des contrats uniques d'insertion (CUI) même si le nombre d'AESH [1] augmente régulièrement pour représenter à la rentrée 2016 plus d'un tiers de l'effectif. Le plan de création de 32 000 AESH sur cinq ans prévu par le président de la République en mai 2016 n'est pas suffisant pour répondre à la transformation de tous les contrats CUI en cours. Des contrats précaires qui conduisent parfois au non-respect des horaires et du temps de travail prévu. Le SNUipp est intervenu au ministère le 10 mars dernier pour rappeler que la réglementation qui régit le droit de ces personnels doit être appliquée quel que soit le département dont ils dépendent.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>

85% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.




Stages syndicaux « spécial mouvement » du SNUipp-FSU 62



Les collègues ont été nombreux à venir aux stages « mouvement » du SNUipp-FSU 62, le 10 février à Outreau et le 10 mars à Arras, où l'amphithéâtre fut à peine suffisant pour accueillir tout le monde. Beaucoup de questions et de situations ont été posées. Nous avons pu échanger librement sur les règles du mouvement, la saisie des vœux, les types de postes... Nombre de collègues nous ont fait part de leur inquiétude devant le nombre de postes peu importants notamment sur la côte. Le SNUipp-FSU 62 a réaffirmé sa volonté de voir créer un nombre de postes suffisants garants d'un service public de qualité présent

partout dans le département et dans le reste de la France. Par ailleurs, le SNUipp-FSU 62 est l'une des rares organisations syndicales à avoir voté contre les règles du mouvement lors de la CAPD du 27 janvier 2017. Malgré quelques avancées, beaucoup d'éléments demeurent insatisfaisants : les postes à profils, l'extension des vœux où un collègue peut obtenir un poste à titre définitif sans l'avoir demandé, l'absence d'une deuxième saisie pour le second temps du mouvement, la transformation des ZIL en brigade départementale... Vos délégués et élus SNUipp-FSU restent à votre disposition pour toutes questions relatives au mouvement. N'hésitez pas à les contacter.

19 avril 2017	Diffusion des accusés de réception
25 avril 2017 (date impérative). Aucun accusé de réception ne sera accepté après cette date.	 Retour des accusés de réception corrigés et signés. Uniquement en cas d'anomalie
19 mai 2017	CAPD : Présentation des Résultats des affectations issues du mouvement informatisé.
26 juin 2017	Groupe de travail phase d'ajustement (2nd temps du mouvement)
28 août 2017	Groupe de travail derniers ajustements (3ème temps du mouvement)
5 septembre 2017	CAPD

En avril, vérifiez votre barème !

Le SNUipp-FSU 62 a participé à un groupe de travail concernant les majorations de barème le 9 mars 2017 : si vous avez fait une demande de majoration de barème, n'hésitez pas à nous contacter, syndiqués ou non syndiqués.

Le 19 avril 2017, les participants au mouvement recevront un accusé de réception avec leur barème

> votre barème est exact : vous n'avez pas de démarche à faire

> votre barème est inexact : retournez très rapidement votre accusé de réception corrigé et signé au service mouvement à ce.i62dp-a2@ac-lille.fr **au plus tard le 25 avril 2017**

ATTENTION aux délais !

réception des accusés pendant les vacances et renvoi au retour des vacances

Pour toutes ces raisons, lors du vote, à l'issue du CTSD, **la FSU a voté CONTRE**, car on est encore bien loin du compte ! Pour le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire en France, il est urgent d'investir de manière forte et durable dans l'éducation pour la réussite de tous les élèves et de donner aux enseignant-es de bonnes conditions et des moyens pour bien faire leur métier. Nous exigeons davantage de moyens. Les pays comparables au nôtre et qui arrivent à réduire les inégalités consacrent à l'éducation des budgets presque 30% supérieurs au nôtre.

Vote : Contre : **FSU** et **SNUDI-FO** Abstention : **SNALC-SNE-FGAF** Pour : **SE-UNSA**

Retrouver notre compte rendu complet ainsi que l'ensemble des mesures sur notre site : 62.snuipp.fr > Documents, aides > Instances > CTSD

Postes bloqués

On pourrait faire autrement !

Le SNUipp-FSU 62 a participé à un groupe de travail concernant les postes bloqués le 9 mars 2017.

Compte-rendu complet et listes des postes bloqués par bassin sur notre site : 62.snuipp.fr



Le SNUipp-FSU 62 a rappelé son opposition à la mise en place de postes bloqués.

Pour nous, ce n'est pas une bonne solution :

- pour les stagiaires
- pour les équipes
- pour les collègues qui participent au mouvement

Le SNUipp-FSU 62 dénonce donc cette pratique :

- parce qu'elle ne permet pas une entrée progressive dans le métier pour les collègues stagiaires
- parce qu'elle a une incidence sur l'organisation des écoles (notamment pour les réunions d'équipe, la répartition des classes...)
- parce qu'elle bloque le mouvement et empêche les collègues d'obtenir des postes pourtant vacants.

Certes, loin de nous l'idée d'éloigner les stagiaires des écoles, bien au contraire ! La présence des stagiaires est une richesse pour chacun-e.

Ce que nous dénonçons, ce sont :

Les conditions dans lesquelles les stagiaires entrent dans le métier (surcharge de travail, rythme infernal, pressions...)

A quand la bienveillance pour les stagiaires ?

Les conditions dans lesquelles les équipes doivent accueillir

les stagiaires : bien souvent sans concertation avec les équipes, alors que le fonctionnement des écoles est déjà devenu très contraignant avec les rythmes et que les équipes croulent sous la charge de travail. De plus, aucun temps n'est dégagé des obligations de service. C'est inacceptable !

A quand la bienveillance pour les équipes ?

Les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement d'année en année à cause de la mise en place de postes bloqués : de nombreux enseignants voient leur chance de muter se réduire, voire s'anéantir, notamment sur le littoral.

A quand la bienveillance pour les personnels ?

C'est un choix de l'Inspecteur d'Académie que nous refusons !

C'est aussi un choix de modalités de formation que nous réfutons !

Pourquoi bloquer le mouvement alors qu'on pourrait faire autrement ?

Une autre organisation de la formation peut être mise en œuvre car on ne peut se satisfaire de création de postes sans améliorer les conditions de formation et de travail des personnels. **Le SNUipp-FSU a avancé des propositions**, telles que la possibilité pour les stagiaires d'être une journée par semaine en responsabilité en stage filé et d'avoir des vagues de stages massés, sur des cycles différents :
Un tel dispositif :

- améliorerait les conditions de formation des stagiaires
- réoxygénerait le mouvement des personnels titulaires, notamment dans certains secteurs comme la côte permettrait aux équipes de pouvoir partir en formation continue

Pourtant cette année, les postes bloqués, ça continue !!!



Tous unis contre l'extrême droite

Stage intersyndical « Unis contre l'extrême droite »



C'est à Courrières que ce sont réunies près de 150 personnes le 28 février 2017. Cette journée intersyndicale organisée par la FSU, la CGT, et Solidaires est la quatrième de ce type après Béziers, Knutange et Monteux (Vaucluse) Chacun a pu s'exprimer lors des 3 ateliers proposés : « langage de l'extrême droite », « extrême droite employeur »

et « extrême droite et éducation ». Les échanges ont été libres, riches et constructifs lors de cette journée amenant à plusieurs constats, notamment l'extrême droite s'ingénue à brouiller les pistes, usant d'un vocabulaire emprunté le plus souvent au monde syndical et s'attachant à se fondre dans le décor tel un caméléon en tentant de faire croire aux citoyens qu'elle comprend ses difficultés et qu'elle a des solutions à apporter.

Ce qui est ressorti de cette journée est qu'il faut poursuivre la lutte contre « l'imposture sociale » de l'extrême droite, faire tomber la « vitrine » par un travail de proximité et d'explications. Et lorsqu'on gratte un peu, l'extrême droite, ce n'est pas beau à voir ! Ça commence par supprimer le tissu associatif social (tout en prenant garde de ne pas faire de vague) puis ça poursuit par l'entrave au droit syndical et la surveillance des salariés et ensuite... Le pire reste à venir ... si chacun de nous ne fait pas barrage à l'extrême droite ou aux droites extrêmes...

Ce qui est sûr, c'est que Courrières ne sera pas la dernière journée ... Il y aura bien d'autres intersyndicales pour lutter contre l'extrême droite et ses idées nauséabondes tant que celle-ci existera !



A voir au cinéma : « Chez nous » de Lucas Belvaux

Résumé : Pauline, infirmière à domicile, entre Lens et Lille, s'occupe seule de ses deux enfants et de son père ancien métallurgiste. Dévouée et généreuse, tous ses patients l'aiment et comptent sur elle. Profitant de sa popularité, les dirigeants d'un parti extrémiste vont lui proposer d'être leur candidate aux prochaines municipales.

Film de Lucas Belvaux, avec Emilie Dequenne, André Dussollier, Catherine Jacob...

Tourné notamment à Béthune et Bruay-la-Buissière, l'intrigue de **Chez Nous** se situe dans les Hauts-de-France où Marine le Pen est conseillère régionale. La commune d'Hénard, dans le film, est par ailleurs fictive mais son appellation fait penser à celle d'Hénin-Baumont dirigée par Steeve Briois, élu Front National...

Capd : compte-rendu

Ordre du jour de la CAPD

du 17 mars 2017 :

- Les demandes de mise en disponibilité
- Les demandes de congés de formation professionnelle
- Les demandes de postes adaptés de courte et longue durée
- Les demandes de formation CAPASH
- les demandes d'inscription sur liste d'aptitude aux fonctions de direction en REP, REP+ et écoles à 10 classes et plus.

Les demandes de congé en formation professionnelle

Sur 31 demandes, 22 ont été accordées, 9 ont été refusées.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que des enseignants se voient refuser leur départ en formation. A l'heure où les carrières s'allongent et où il devient parfois nécessaire de reprendre des études, il n'est pas acceptable que des collègues se voient refuser ce droit pour des raisons de contingent budgétaire, alors même que le congé de formation professionnelle est un droit.

Votes :

SNUipp-FSU, SNUDI-FO et SE-UNSA : abstention

Les demandes de mise en disponibilité

93 demandes ont été émises.

Les disponibilités de droit : les 58 demandes formulées sont accordées

Les disponibilités sur autorisation : toutes les demandes de renouvellement ont été accordées. **Seules 3 demandes sur les 10 premières demandes ont été acceptées.**

Votes :

SNUipp-FSU, SNUDI-FO et SE-UNSA : abstention

Les demandes de départ en formation CAPPEI

L'IA-DASEN a prévu 57 départs en formation CAPPEI, pour pourvoir les 158 postes vacants dans l'ASH.

1 départ en formation option A est accepté. (pour 2 postes vacants dans l'option)

Aucune candidature n'a été retenue pour l'option B, pour laquelle il n'existe pas de poste vacant.

2 départs en formation option C sont acceptés (pour 12 postes vacants dans l'option).

31 départs en formation option D sont acceptés (pour 56 postes vacants dans l'option).

6 départs en formation option E sont acceptés. (pour 15 postes vacants dans l'option).

13 départs en formation option F et F' sont acceptés (pour 48 postes vacants dans l'option).

Aucune demande en formation G n'est accordée alors que 6 postes demeurent vacants. L'IA a précisé vouloir privilégier les départs en formation D, les départs en formation option G n'étant pas une priorité départementale. Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer ce positionnement.

Votes :

SNUDI-FO : contre
SNUipp-FSU : abstention
SE-UNSA : pour

Les demandes de postes adaptés :

11 demandes de renouvellement de postes adaptés de courte durée

(PACD) sont accordées.

11 premières demandes de postes adaptés de courte durée (PACD) sont accordées.

1 poste adapté de courte durée a été conservé afin d'être réattribué sous forme de 4 ¼ d'allègements de service.

Sur 4 demandes de postes adaptés de longue durée, une seule a pu aboutir.

Pour le SNUipp-FSU 62, tout collègue dont l'état de santé le nécessite doit pouvoir bénéficier d'un poste adapté, la réponse du contingent n'étant pas acceptable, notamment aux vues de l'allongement des carrières et de la pénibilité du travail.

Seule une demande de poste adapté de longue durée a été accordée.

Votes :

SNUipp-FSU et SNUDI-FO: contre
SE-UNSA : abstention

Le SNUipp-FSU 62 est intervenu pour tous ses syndiqués et situations dont il avait connaissance.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information complémentaire.

Liste d'aptitude aux fonctions de direction en REP, REP+ et écoles à 10 classes et plus.

A l'issue des entretiens devant commission, 31 candidatures ont été retenues et 10 ont été refusées.

N'hésitez pas à contacter vos élus du personnel SNUipp-FSU 62 pour toute demande d'information complémentaire.